



41^{ème} Assemblée générale Kigali, 19 au 21 juillet 20121



20 juillet 2021

Quelle urbanité pour les villes francophones ? Le Maire et la société civile

La société civile joue un rôle important dans la mise en œuvre des politiques publiques de la ville. Son action prolonge celle des municipalités toujours proches des citoyens par leurs interventions de terrain. Les organisations de la société civile sont souvent conduites à prendre des initiatives qui répondent aux besoins des citoyens urbains, parfois sans concertation ni coordination préalable, parfois même en opposition avec les services de la municipalité. Une telle situation ne traduit pas nécessairement un manque d'attention de la part des services : elle est aussi l'expression d'une prise de responsabilité, d'engagement collectif de la part d'une partie des habitants pour leurs voisins ou pour leur territoire. Qu'il s'agisse des services sociaux, de l'action culturelle et artistique, de la promotion de l'entrepreneuriat, de la sensibilisation aux enjeux de société et du développement durable, l'apport de la société civile et sa complémentarité avec l'action de la municipalité sont évidents. Il est donc opportun de développer une approche globale et un modèle de partenariat entre les villes et les acteurs de la société civile, et parmi ceux-ci, les organisations non gouvernementales, afin de reconnaître leur rôle de partenaires privilégiés des politiques de la ville, à toutes les étapes, de la conception jusqu'à la mise en œuvre.

Dès 2001, la Commission européenne a affiché dans un livre blanc l'importance de l'implication de la société civile dans la bonne gouvernance. Elle entretient un dialogue constant et renouvelé avec les associations représentatives de la société civile. Ces réunions permettent de créer des synergies afin de favoriser l'efficacité des activités du programme de l'Europe pour les citoyens. Elles aident aussi la Commission à mieux adapter le programme aux besoins de ses partenaires de la société civile. La Francophonie est elle aussi attachée au rôle de la société civile en tant que facilitatrice et courroie de transmission dans la conduite des initiatives au plus près de la population. 127 organisations de la société civile sont accréditées auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie et servent de relais aux actions et programmes portés par la Francophonie Institutionnelle et ses opérateurs.

La société civile doit donc contribuer à l'urbanité des villes en jouant pleinement son rôle d'acteur local. Si les citoyens, qui sont aussi usagers de la ville, expriment aujourd'hui une plus grande sensibilité aux conditions de développement des villes et à la qualité de leur espace de vie, quel préjudice il y aurait à ne pas les entendre : d'une part, une partie croissante de la population a accès à un meilleur niveau d'éducation et entend prendre davantage part aux décisions qui la concerne ; d'autre part, les outils numériques permettent d'intégrer dans l'analyse les conditions d'un dialogue continu¹, les facteurs culturels, les enjeux de développement durable, ceux de la gouvernance, pour plus de cohésion sociale au sein de la ville durable.

C'est ce lien entre ville et société civile que le Congrès de l'AIMF qui se tiendra à Kigali en juillet 2021 se propose d'examiner, en s'appuyant sur l'expérience réussie du Rwanda, et sur une réflexion portée dans le dernier numéro de la revue Raisonance, intitulé « la Cité Bleue ».

Ce dialogue ne doit pas se résumer à la vindicte que peuvent produire des réseaux sociaux.

Axe 1 – Les politiques de gouvernance locale en phase avec la Société civile

Dans l'environnement complexe qui accompagne le développement des territoires, les populations attendent beaucoup des acteurs des territoires : élus, associations, ONG. La diversité de ces acteurs, tant du fait du pouvoir dont ils disposent que de leurs objectifs, conduit souvent à une lutte d'influence qui les éloignent les uns des autres. Les populations ont l'impression d'être les arbitres et les bénéficiaires de ces jeux politiques alors qu'en réalité, cette juxtaposition d'interventions, qui vont jusqu'à se superposer, constituent une perte d'énergie et une défiance des bailleurs internationaux. Une gouvernance territoriale éclairée doit conduire à rapprocher ces forces qui souvent agissent en toute indépendance. Et ce rapprochement doit être inspiré localement, loin de l'influence d'un État central, respectueux des principes de décentralisation.

Pour être efficace et efficiente, une politique de développement doit trouver son inspiration dans un travail commun associant l'autorité élue et les acteurs de la société civile. Cette cohésion issue d'un dialogue sans cesse renouvelé rassure les partenaires techniques et financiers. Cela passe par des politiques proactives et volontaristes afin de limiter toute déperdition d'énergie et de ressources, tout en favorisant la complémentarité des différentes initiatives menées par les ONG/OING sur le même territoire, en partant des priorités fixées par la municipalité en concertation avec la société civile. Ces politiques urbaines déterminent un cadre de collaboration entre la société civile et la municipalité, mais aussi entre les différents acteurs de la société civile intervenant au sein d'une même ville.

Axe 2 – La société civile, le vivre-ensemble et la cohésion sociale

La question de la cohésion sociale s'impose aujourd'hui comme une préoccupation essentielle des territoires. Ceux-ci subissent les conséquences des mutations profondes de la société et les crises économiques, sociales, sécuritaires qui les accompagnent. Si ces situations ont souvent des causes globales, elles ont des conséquences localement et directement perceptibles. C'est pourquoi l'intervention en faveur de la cohésion sociale devient un enjeu stratégique afin de créer cet environnement favorable au développement. Notamment à travers la pacification des relations entre les citoyens mais aussi entre les élus et les électeurs. Car « faire société », à l'échelle d'une ville, implique d'agir au-delà du développement économique, de la seule question de l'exclusion et des quartiers défavorisés. La complexité de la question sociale invite les municipalités à s'associer à d'autres acteurs issus de la société civile pour inventer et mettre en œuvre des politiques volontaristes en faveur de la cohésion sociale au sein de la ville.

Axe 3 – La diplomatie des Maires et la diplomatie citoyenne

La mise en lien d'une municipalité avec la société civile qui l'a élue sera d'autant plus forte qu'elle pourra porter témoignage de ses succès, de ses inquiétudes, de ses interrogations. Un territoire vivant, intelligent, est un territoire ouvert vers d'autres expériences de gouvernance. Ces territoires avec ses acteurs, élus ou non, sont l'expression de ce que nous pourrions appeler la diplomatie des villes et des maires. Ainsi, à l'heure de la mondialisation, les villes auraient les clés en main grâce aux échanges d'expériences locales. Elles seraient en mesure d'appliquer des solutions immédiates éprouvées ailleurs. Grâce à leur ancrage local, les villes pourraient mieux répondre aux besoins des habitants. La diplomatie des villes est l'outil des gouvernements locaux et de leurs associations à la recherche des solutions les plus porteuses de promotion de la cohésion sociale, de la prévention et de la résolution des conflits, de la reconstruction post-conflit, dans le but de créer un environnement stable dans lequel les citoyens peuvent vivre ensemble dans la paix, la démocratie et la prospérité. Certaines villes travaillent en coalition pour partager leur expertise en matière de collaboration avec la société civile alors qu'il existe aussi une mobilisation internationale citoyenne. C'est sur cette construction d'une politique de ville favorable à la paix civile et sur les bonnes pratiques

issues d'ailleurs dans le Monde que l'AIMF peut être un facilitateur. Il convient en effet de dépasser les frontières quand il s'agit de créer des partenariats entre les hommes et les femmes pour créer un environnement favorable et accroître l'expression de la société civile dans la gouvernance locale.

Axe 4 – Les innovations technologiques pour un meilleur service rendu aux populations

L'implication de la société civile et l'activité associative dans la conception et la mise en place des politiques publiques au niveau de la ville est, en soi, une démarche innovante dans notre environnement en crise. La société civile joue le rôle de relais de l'action municipale auprès de la population tout en étant l'interlocuteur des citoyens auprès de la municipalité. Ce dialogue constant, aussi nécessaire qu'indispensable, permet à la ville de proposer des services plus en adéquation avec les attentes des citoyens, premiers bénéficiaires des services de la municipalité, qu'il s'agisse des programmes de développement économique, social, sanitaire, éducatif et culturel. Pour aller dans ce sens, il existe de nouveaux outils issus du numérique qui favorisent la mise en lien. À cet égard, les Civic Tech permettent d'aller d'une simple société de la représentation issue du suffrage universel, vers une société participative dans laquelle le rôle des citoyens est renforcé dans les débats et prises de décisions. Cette Révolution de la gouvernance locale réclame bien sûr un environnement favorable avec l'appui au développement d'un écosystème de starts up qui, grâce à leur technicité apporteront une réponse aux attentes conjointes des Maires et de la société civile. Ce sont elles qui avec les bénéficiaires des politiques locales mises en œuvre par la municipalité permettent d'en mesurer l'impact et de les ajuster en fonction des réactions de la société civile.